

Inscription / Règlement

Vide grenier de L'Huisserie - Dimanche 25 Mai 2025

*Cette année encore, le vide grenier se déroulera en plein cœur de l'Huisserie sur la place du Maine !
Nous avons hâte de vous y retrouver 😊*

Vous souhaitez réserver un stand ?

Inscription en ligne et paiement par CB totalement sécurisé :

- Rendez-vous sur le site www.helloasso.com
- Saisissez « VIDE GRENIER L'HUISSERIE 2025 » dans la barre de recherche
- Réservez le(s) stand(s) souhaité(s), complétez les informations demandées et payez par CB*
- Envoyez la copie de votre pièce d'identité par email à videgrenier@lamicalien.fr

**Attention, à la dernière étape avant de valider votre paiement, HelloAsso vous propose une participation financière que vous pouvez refuser en cliquant sur « Modifier » puis en cochant la case « Je ne souhaite pas soutenir HelloAsso ». Cette somme ne revient en aucun cas à l'Amicale.*

Si vous choisissez l'inscription en ligne, vous n'avez pas besoin de compléter le bulletin ci-dessous.

→ Vous pouvez également flasher le QR code ci-dessous pour arriver directement sur la page de réservation :



Date de clôture des inscriptions : Mardi 20 Mai 2025

Seuls les dossiers complets reçus avant la date de clôture des inscriptions seront pris en compte. Votre inscription vous sera confirmée par email sous 72h.



Règlement du vide-grenier du Dimanche 25 Mai 2025

Article 1 : L'amicale Laïque de l'Huisserie organise une vente au déballage, le dimanche 25 mai 2025, dans le centre de l'Huisserie, place du Maine.

Article 2 : Cette vente est réservée aux particuliers et n'est pas ouverte aux professionnels.

Article 3 : L'exposant s'engage à vendre exclusivement des objets personnels, usagés et à n'avoir participé à plus de deux manifestations de même nature dans l'année civile en cours (article L310-2 du code du commerce).

Article 4 : Les objets exposés restent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres.

Article 5 : L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et ne pas proposer à la vente des biens non conformes à la règle (vente d'animaux, armes, nourritures, copies illicites...).

Article 6 : Toute remise en état du sol, devenue nécessaire suite à une détérioration constatée sur l'espace d'un exposant après la manifestation sera à la charge de celui-ci. Les articles non vendus ne pourront être laissés sur place. L'exposant s'engage à ranger son emplacement et à le laisser dans l'état initial.

Article 7 : Après l'installation, toute circulation et stationnement de véhicule sont interdits sur le site du vide grenier et en particulier sur les emplacements destinés à la vente au déballage.

Article 8 : En cas d'intempéries qui entraîneraient l'annulation de la manifestation, aucun remboursement ne pourra être exigé.

Article 9 : En cas de non-respect du présent règlement, les organisateurs pourront exclure l'exposant de la manifestation.

**Amicale Laïque du Groupe scolaire Public de l'Huisserie
Ecole Publique – rue des Camélias – 53970 L'HUISSERIE
Contact : lamicalien53970@gmail.com – www.lamicalien.fr**

Contact VIDE-GRENIER : videgrenier@lamicalien.fr